

Informations aux candidats

INSTRUCTIONS SPECIALES ETAT D'URGENCE

Dans le cadre de l'état d'urgence et le contexte impératif issu des consignes strictes et officielles garantissant la sécurité de chacun, toutes les valises, tous les gros sacs à dos ainsi que les bagages encombrants sont interdits à l'intérieur des salles d'examens.

Il ne sera pas possible de faire entrer ce type de bagage dans l'enceinte des établissements accueillant des épreuves.

Les candidats doivent prendre leurs dispositions de façon à ne conserver avec eux que le matériel absolument nécessaire et autorisé. Seul un sac à main, un sac à dos ou un cartable de petites dimensions pourra accompagner un candidat. Il devra être présenté ouvert aux équipes chargées de son contrôle et posé fermé devant les tables pendant les compositions.

Les candidats devront impérativement, pour accéder au centre d'examen, présenter à l'autorité compétente sa convocation aux épreuves concernées imprimée ainsi qu'une pièce d'identité en cours de validité.

